



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 69740

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations que suscite en Nord - Pas-de-Calais l'annonce de l'application dès l'an prochain, en matière de transport d'animaux domestiques, pigeons de concours en l'occurrence, de normes retenues pour le transport professionnel des bovins, porcs, équidés... Un tel dispositif, les investissements qu'il entraîne en matière d'achat de véhicules adaptés notamment, sont ressentis d'ores et déjà, par les personnes ou associations loi 1901 concernées, comme un obstacle insurmontable au maintien de leur activité. Et cela d'autant que la limite de 50 kilomètres, en deçà de laquelle cette exigence ne s'appliquerait pas, sera systématiquement dépassée, le seul département du Nord mesurant quelques 200 kilomètres de long. Il lui demande de bien vouloir intervenir en faveur d'un aménagement des dispositions envisagées, qui puisse tenir compte à la fois du fait que l'action développée par ces associations s'inscrit dans l'objectif de la protection et du maintien des races d'élevage, locales et régionales concernées (boulant lillois, carneau, culbutant lillois, huppé picard, manotte et roubaisien) et qu'il s'agit, enfin, d'oiseaux systématiquement vaccinés.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69740

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6853